

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la ré-adhésion de la commune à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat),
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le lotisseur du "Hameau du Clos Giroit", en vue de l'intégration des réseaux et installations d'eaux pluviales, de la voirie avec espaces communs aménagés, des espaces verts et plantés propres à ce lotissement,
- Accepte le transfert amiable de la voirie, du réseau d'eaux pluviales, des espaces verts et des espaces communs du lotissement "La Ville-Es-Cotard" à la commune,
- Autorise le remboursement à un agent de deux repas dans le cadre d'une formation pour un montant de 38,10 €,
- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans les limites définies ci-dessous :
 - Salle Municipale : Achat d'un écran et amélioration de la sonorisation pour un montant de 10 000 €
- Décide le mandatement en investissement des factures suivantes :
 - Facture Jezequel pour un montant de 2 212,10 €
 - Facture EURL Pépinières du Penthièvre pour un montant de 738,96 €
- Autorise Monsieur le Maire à encaisser les participations du repas de fin d'année des élus et des agents.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des rapports annuels communautaires de 2016 :

- sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
- sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif,
- sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement individuel.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des délégations au Maire.